



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 66213

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur le financement des mesures d'accompagnement social individualisé et des budgets accordés aux associations intermédiaires. En effet, il apparaît que le financement des mesures d'accompagnement a subi une restriction au titre de l'exercice 2005 du budget de l'État. Cette réduction vient affaiblir l'action d'associations intermédiaires, habilitées à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement social individualisé (ASI). Les associations intermédiaires apportent des aides aux personnes sur la voie de la réinsertion. Elles prennent une part active à la lutte pour l'insertion des personnes. Une réduction du budget accordé par les départements aux associations intermédiaires entraînerait des remises en cause des postes de psychologues cliniciens en charge de l'accompagnement des personnes vers l'insertion. Cette réduction budgétaire apparaît incohérente devant l'ensemble des efforts engagés par le Gouvernement en matière de cohésion sociale, et devant l'axe nouveau auquel le Président de la République a donné le coup d'envoi. Aussi, elle lui demande s'il serait possible de revenir sur la baisse du financement des mesures d'accompagnement social individualisé et de sanctuariser les crédits apportés en matière de lutte pour l'insertion.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66213

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5520